

- Utilisez ce formulaire pour calculer la déduction pour gains en capital d'une fiducie au profit du conjoint pour l'année d'imposition où le conjoint bénéficiaire est décédé.

Partie A – Renseignements sur le conjoint décédé

Nom du conjoint bénéficiaire	Adresse	Numéro d'assurance sociale	Date du décès		
			année	mois	jour

Partie B – Calcul de la déduction pour gains en capital pour tous les biens d'une fiducie au profit du conjoint

Gains en capital imposables admissibles de la fiducie au profit du conjoint pour l'année (ligne 334 de l'annexe 3)		A		
Montants attribués à la ligne 930 de l'annexe 9	-	B		
Gains en capital imposables admissibles de la fiducie au profit du conjoint pour l'année (ligne A moins la ligne B)	=		▶	501
Montant des pertes cumulatives du conjoint déduites après 1984 (lignes 18 à 22 du formulaire T657)		502 •		
Gains en capital imposables cumulatifs du conjoint déclarés après 1984 (ligne 17 du formulaire T657)	-	503 •		
Total partiel (ligne 502 moins la ligne 503; si le résultat est négatif, inscrivez "0")	=		▶	504
Montant net (ligne 501 moins la ligne 504)			=	▶ 505
Gains en capital imposables de la fiducie au profit du conjoint pour l'année sur des biens agricoles admissibles et sur des actions admissibles de petite entreprise				
Gains (ou pertes) en capital admissibles de la fiducie (ligne 301 de l'annexe 3)		509		
Gains (ou pertes) en capital des provisions de la fiducie (ligne 302 de l'annexe 3)	+	510		
Total partiel (additionnez les lignes 509 et 510)	=		X 75% =	515
Gains en capital imposables présumés sur la disposition d'immobilisations admissibles (ligne 308 de l'annexe 3)			+	516
Total partiel (additionnez les lignes 515 et 516)			=	▶ 517
Déduction pour gains en capital du conjoint inutilisée pour l'année (ligne 51 de la partie 5 du formulaire T657 – Joignez une copie du formulaire T657)				520 •
Déduction pour gains en capital de la fiducie au profit du conjoint (le moindre des lignes 505, 517, et 520)				
Inscrivez ce montant à la ligne 53, à la page 4 de la déclaration T3 return.				525

- Utilisez cette annexe pour répartir l'exemption de base de 40 000 \$ d'impôt minimum aux fiducies testamentaires ou aux fiducies non testamentaires visées par des droits acquis qui sont créées grâce aux contributions du même particulier.
- Si l'espace est insuffisante, joignez des feuilles distinctes.

Les noms et les adresses de toutes les fiducies créées par le même particulier	Numéro de compte de la fiducie	Montant à répartir
	-	
	-	
	-	

Inscrivez le montant que vous avez réparti à la ligne 1226 de l'annexe 12.

Entente

Il est entendu par le présente que l'exemption de base de 40 000 \$ d'impôt minimum sera réparti tel que mentionné ci-haut.

Nom de la fiducie	Signature de la personne autorisée	Poste ou titre	Date